



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le cinq octobre à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 29 septembre 2020, s'est réuni à la Halle Jean Baylet à VALENCE D'AGEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2020D8-8-89

OBJET : ENVIRONNEMENT

**CRÉATION DES POSTES DE DIRECTEUR ET DIRECTEUR ADJOINT DE
LA RÉGIE ASSAINISSEMENT DES DEUX RIVES**

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. GIL Mathieu (représentant de M. MARTIN Henri)
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	: M. PINCEMIN Bernard (représentant de M. MOLLE Marcel)
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard : M. MARTINAT Emmanuel

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

Commune de MANSONVILLE	:	M. BERTHET Christian
Commune de MERLES	:	M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	:	M. EURGAL Christian
Commune de PERVILLE	:	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	:	M. DELACHOUX Jean-Paul
Commune de SAINT ANTOINE	:	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	:	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	:	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	:	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	:	M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	:	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	:	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	:	M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. BAYLET Jean Michel
	:	Mme BRU Laetitia
	:	M. GIL Philippe
	:	M. GROUSSOU Bernard
	:	Mme LAROUSSINIE Francine
	:	Mme LECORRE Christiane
	:	Mme PERE Catherine
	:	M. ZANIN Daniel
	:	Mme DARPARENS-GOUIFFES Valérie
	:	Mme DUBOIS Corinne
	:	M. TOURNE Jacques

Absents excusés :

Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. LOPES Ernest
---------------------------	---	-----------------

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	:	Directeur Général des Services
Mme SOPETTI Joëlle	:	Rédacteur chef
Mme RUAMPS Laura	:	Rédacteur Principal 2ème classe
M. DEMAYA Laurent	:	Animateur Principal 1ère classe

Madame Laetitia BRU a été désignée Secrétaire de séance.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : info@cc-deuxrives.fr



2020D8-8-89

OBJET : ENVIRONNEMENT

**CRÉATION DES POSTES DE DIRECTEUR ET DIRECTEUR ADJOINT DE
LA RÉGIE ASSAINISSEMENT DES DEUX RIVES**

Conformément à ses statuts, la régie « Assainissement des Deux Rives », dotée de l'autonomie financière, est dirigée par un directeur.

L'article R2221-10 du Code Général des Collectivités Territoriales mentionne que les fonctions de directeur sont incompatibles avec un mandat détenu dans la ou les collectivités intéressées. Les fonctions de directeur sont également incompatibles avec celles de membre du conseil d'exploitation de la régie.

Le directeur ne peut prendre ou conserver aucun intérêt dans des entreprises en rapport avec la régie, occuper aucune fonction dans ces entreprises, ni assurer des prestations pour leur compte.

Le directeur est proposé par le Président à l'assemblée délibérante. Il est nommé par ses soins et il est mis fin à ses fonctions dans les mêmes formes.

Le directeur assure le fonctionnement des services de la régie. A cet effet :

1° Il prépare le budget ;

2° Il procède, sous l'autorité du Président, aux ventes et aux achats courants, dans les conditions fixées par les statuts ;

3° Il est remplacé, en cas d'absence ou d'empêchement, par un des fonctionnaires ou employés du service, désigné par le Président après avis du conseil d'exploitation.

La commission environnement a rendu un avis favorable lors de sa séance du 25 septembre 2020.

Le Président propose :

- de désigner M. Pierre ALAMICHEL, directeur, et Mme Chrystelle DABERNAT, directrice adjointe.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- de désigner M. Pierre ALAMICHEL, directeur, et Mme Chrystelle DABERNAT, directrice adjointe.

Fait à Valence d'Agen, le 5 octobre 2020

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 6 octobre 2020

Le Président de la Communauté de Communes
des Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le

12 OCT. 2020

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet le 12 OCT. 2020

AR PRÉFECTURE

ENVIRONNEMENT - CREATION DES POSTES DE DIRECTEUR ET DIRECTEUR ADJOINT DE LA REGIE ASSAINISSEMENT DES DEUX RIVES

Numéro de l'acte : 2020D8_8_89

Date de la décision : 05/10/2020

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20201005-2020D8_8_89-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 12/10/2020

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Domaines de competences par themes / Environnement

Document : [99_DE-082-248200016-20201005-2020D8_8_89-DE-1-1_1.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 12/10/2020 14:38:01

Date d'envoi de l'acte : 12/10/2020 14:42:41

Date de réception de l'AR : 12/10/2020 14:43:34